

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE - JANVIER 2025**

## Le programme Area Rail Test Track (A-RTT) porté par Mecateamcluster labellisé France 2030

**Nouvelle labellisation France 2030 pour Mecateamcluster !** Pour la première fois, le réseau français va animer et investir dans un programme de recherche et de développement autour de la régénération et de la maintenance de la voie ferrée. Area Rail Test Track (A-RTT), c'est son nom, vise à imaginer une voie ferroviaire expérimentale pour tester de nouvelles solutions moins coûteuses de régénération et de maintenance des lignes de dessertes fines du territoire. Ce nouveau programme est porté par la Société d'Économie Mixte pour la Coopération Industrielle en Bourgogne (SEMCIB). Avec un budget pouvant s'élever jusqu'à 3 millions d'euros, il est soutenu financièrement par l'État et la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme d'investissements d'avenir régionalisé « amélioration et transformation des filières ».



Après les engins de travaux, le réseau Mecateamcluster élargit son champ d'activité aux infrastructures ferroviaires. Enjeu d'attractivité et de développement économique, la rénovation des plus de 9 000 km de lignes de dessertes fines du territoire français (LDFT) est également une opportunité pour le développement des mobilités décarbonées.

Dévolue aux régions dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités de 2019, leur gestion suppose le développement d'une nouvelle ingénierie de maintenance des voies, potentiellement plus souple et moins coûteuse que le référentiel existant pour l'ensemble du Réseau Ferré National. L'accompagnement des collectivités dans leur prise de décision est aussi un enjeu à terme de ce projet. L'objectif est de prendre en compte leur stratégie de développement urbain et les réalités économiques du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, Mecateamcluster lance et anime un programme de recherche et développement collaborative. Avec Area Rail Test Track (A-RTT), Mecateamcluster entend imaginer puis créer un démonstrateur pour tester les technologies de la voie, de nouvelles méthodologies de travaux et étudier les niveaux d'usure et les impacts environnementaux en fonction des matériels roulants utilisés. Tout cela en incluant le trafic de fret.



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE - JANVIER 2025**

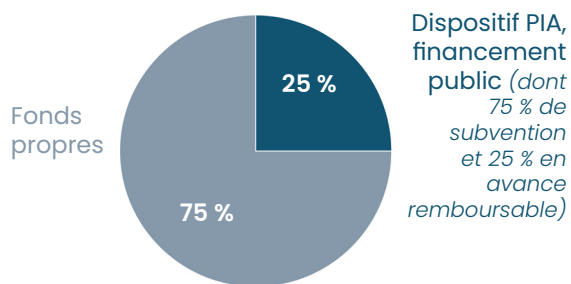
# Le programme Area Rail Test Track (A-RTT) porté par Mecateamcluster labellisé France 2030 – suite

## DEUX PHASES POUR LE PROGRAMME A-RTT

Le programme A-RTT vient d'être labellisé France 2030. Il mobilisera une enveloppe d'environ 3 millions d'euros (travaux inclus) sur les quatre prochaines années. Le financement est porté par la Société d'Économie Mixte pour la Coopération Industrielle en Bourgogne (SEMCIB) dont 50 % est issu de financements publics dans le cadre du programme d'investissements d'avenir régionalisé « amélioration et transformation des filières » opéré par Bpifrance pour le compte de l'État et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

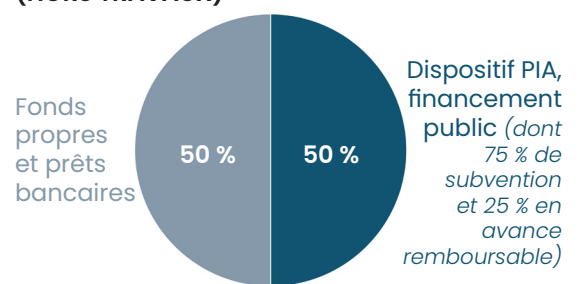
**1** La première phase dédiée à la R&D, d'une durée d'un an (année 2025), vise à décrire, à paramétrer, à préparer la mise en œuvre des différents tests à mener et à définir les besoins et le lieu précis d'installation du démonstrateur dans l'environnement direct de la plateforme Mecateam de Montceau-les-Mines.

**BUDGET R&D ESTIMÉ : 700 K€ MAXIMUM**



**2** La seconde phase, dédiée à la mise en œuvre d'un prototype, se déroulera sur les trois années suivantes (2026 à 2028). Elle entend mener en conditions réelles les différents tests et vérifier leur performance à travers l'analyse de l'évolution de la voie et son intégrité.

**BUDGET PROTOTYPE ESTIMÉ : 1,2 M€ MAXIMUM (HORS TRAVAUX)**

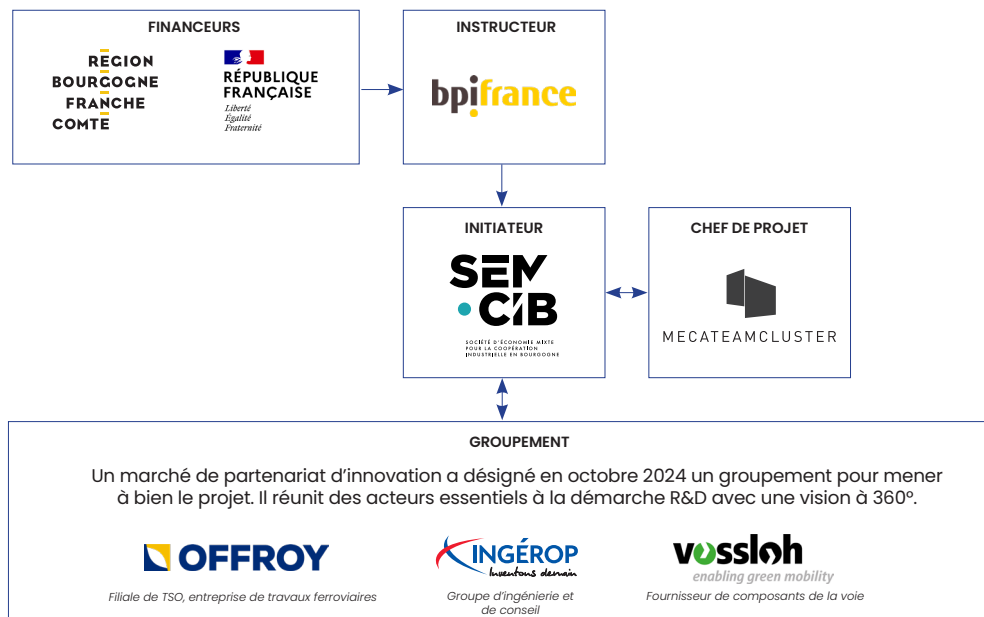




COMMUNIQUÉ DE PRESSE - JANVIER 2025

# Le programme Area Rail Test Track (A-RTT) porté par Mecateamcluster labellisé France 2030 – suite

## LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS LE PROGRAMME A-RTT



MECATEAMCLUSTER

Mecateamcluster est le pôle national de conception et de maintenance des infrastructures et des engins de travaux ferroviaires. Créé en 2011, il met en réseau les équipes dirigeantes et opérationnelles de près de 150 entreprises de la filière des travaux ferroviaires, en France et en Europe. Mecateamcluster favorise les synergies et la coopération entre les entreprises. Il génère des opportunités commerciales, accompagne le recrutement et la formation des personnels. Il impulse des projets d'innovation collaborative.  
[mecateamcluster.org](http://mecateamcluster.org)



La SEMCIB occupe un rôle pivot dans l'organisation et l'aménagement des infrastructures de la plateforme Mecateam. Elle fédère les collectivités locales, partenaires bancaires et entreprises adhérentes de Mecateamcluster. Depuis sa création en 2015, la SEMCIB a généré des investissements de 18,7 M€ en direct ou en soutien des entreprises adhérentes soit en mobilisant ses fonds propres ou en finançant des aménagements structurants. Elle a ainsi facilité la création de la zone d'activités et accéléré sa mise en œuvre.  
[semcib.com](http://semcib.com)



### Le plan d'investissement France 2030 :

> **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

> **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

> **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

> Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.